



MAIRIE DE **ROMAGNY**

B.P. 24 - 50140

COMMUNE de ROMAGNY
50140 ROMAGNY - MANCHE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 31/08/2011

Compte rendu de la
séance :

I Présentation par Monsieur BROSSARD du Sage Sélune du fonctionnement de la Commission Bocage

La réunion de présentation des comptes rendus des inventaires des zones humides et des haies bocagères se déroulera le 27 octobre 2011 à la salle des fêtes en présence des agriculteurs.

Selon le nouveau règlement du POS, l'arasement est soumis à une déclaration préalable auprès de la mairie. Le Maire dispose d'un mois pour donner son avis, il peut consulter la commission bocagère (elle n'a pas d'existence réglementaire)

Le Maire peut demander un délai afin de pouvoir réunir la commission car il ne dispose que d'un délai d'un mois pour émettre son avis définitif.

La composition de la commission peut être ainsi:

- 2 exploitants agricoles

- 2 élus du conseil municipal (le maire ne peut pas faire partie de cette commission)
- 1 chasseur
- 1 pêcheur

Une liste des exploitants sera proposée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal devra se réunir après la réunion du 27 octobre afin de délibérer sur la composition de la commission.

II Résultat de l'appel d'offres de la voirie fonctionnement.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 29 août 2011, la commission propose au conseil d'accepter le devis de l'entreprise BRIONNE d'un montant de 17133,10 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avis de la commission et de retenir le devis de l'entreprise BRIONNE.

III Devis.

- Remplacement de chaudières à la maison du marronnier

Afin de réaliser des économies d'énergie dans les logements 2 et 3 de la maison du marronnier, il est proposé au conseil municipal de changer les chaudières à gaz par des chaudières à condensation.

Totalgaz offre une aide de 1000€ par chaudière remplacée.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise OLIVIER pour un montant de 6135,70€ HT soit 6473,16€ TTC

- Logiciels de la Mairie

Suite à la réception de devis concernant le changement des logiciels de la Mairie (compta, salaire, élections, Etat-civil, facturation), le conseil municipal accepte le

devis de l'entreprise Magnus pour un montant de 1958,00€HT soit 2341,77€ TTC.

– Téléphonie de la Mairie

Suite à la réception de devis concernant la téléphonie de la mairie, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Daltoner pour un montant de 2710,49€ HT soit 3241,75€ TTC pour le matériel et de 285,00€ HT soit 340,86€ TTC pour la maintenance du logiciel.

IV Questions diverses

- Transport scolaire: modification des circuits. 1 bus au lieu de 2 afin de libérer une accompagnatrice pour la surveillance de la garderie.
- École: Roselyne est en arrêt de travail jusqu'au 12 septembre.
- Remerciement de M et Mme HURAUULT pour les fleurs offertes lors de leurs noces d'or
- Un accident a eu lieu sur la route du Doityger
- Age d'or: remerciement pour subvention
- Place du bourg: le marquage au sol est terminé
- Lotissement La Source: aménagement du bassin. Faire appel à un paysagiste.
- Résidence Gaston Levillain: 1 logement est libre.
- Concours gastronomique le 3 octobre
- Cheveux blancs le 16 octobre
- prévoir réunion du CCAS

- prévoir révision des listes électorales
- prévoir la réunion du calendrier de la salle des fêtes.

Vu par nous, Maire de la commune de ROMAGNY
Pour être affiché le : 04/10/2011 à la porte de la mairie,
conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à
ROMAGNY,
le 16 novembre 2011.
André
BOUILLAULT
Maire